



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 32/038/2024

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

- Séance du 2 avril 2024 -

Présents et représentés :
26

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués les 21 mars 2024 et 27 mars 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Michel BURILLO qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, Mme Adeline CLOGENSON, M. Philippe JOLY qui donne procuration à Mme Sylvie MARCHAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre PAREUX

• **Budget Primitif 2024 – Commune**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L2343-2,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la commune, adopté par délibération du 22/03/2022,

Vu les Commissions de Finances réunies les 11 décembre 2023, 22 janvier 2024, 5 février 2024 et 7 mars 2024,

Vu la délibération de ce jour décidant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023,

Vu la délibération de ce jour fixant le taux des taxes communales pour l'année 2024,

Considérant le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 19 mars 2024,

Considérant le projet de budget primitif 2024 de la Commune s'établissant comme suit :

Entendu l'exposé de Madame Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, Adjointe au Maire,

| SECTION | DEPENSES | RECETTES |
|----------------|------------------------|------------------------|
| FONCTIONNEMENT | 6 451 070.30 € | 6 451 070.30 € |
| INVESTISSEMENT | 4 316 311.11 € | 4 316 311.11 € |
| TOTAL | 10 767 381.41 € | 10 767 381.41 € |

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (3 abstentions : Mme Marchand, M. Meunier, M. Joly)

- **Approuve** le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2024.

- **Donne** au Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer les virements de crédits de chapitre à chapitre qui s'avèreraient nécessaires, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des dépenses de personnel.

Le 4 avril 2024

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

